

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 64**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :  
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents : Présents :** M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

**Absents non représentés :** Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le  
.....*

*Le Maire*

*Entendu le rapport de M. Esmieu,*

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte-charges et manches d'évacuation des établissements communaux – Avenant n° 1 au marché n° 15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs.**

Le 26 novembre 2015, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs un marché sur appel d'offres ouvert (marché n° 15119) pour la maintenance et la mise aux normes des ascenseurs et monte-charges des établissements communaux.

Ce marché comprend quatre tranches. La tranche ferme est d'une durée de douze mois, reconductible trois fois. Les tranches conditionnelles n° 1, 2 et 3 sont respectivement d'une durée de six mois, douze mois et un mois.

- tranche ferme : maintenance préventive et maintenance corrective avec garantie totale des ascenseurs et monte-charges,

- tranche conditionnelle 1 : travaux de modernisation : mise aux normes de l'ensemble des monte-charges de la ville, modernisation de six ascenseurs, rénovation et mise aux normes handicapées de l'ascenseur du parking ouest de la gare,
- tranche conditionnelle 2 : travaux de conformité accessibilité handicapés de l'ensemble des ascenseurs de la ville de Bayonne,
- tranche conditionnelle 3 : travaux d'accessibilité handicapés de l'ascenseur du musée Bonnat-Helleu.

Le montant de ces prestations s'élève à 139 120,00 € HT (221 614 € HT sur 4 ans), soit :

Tranche ferme – maintenance préventive : 27 498,00 € HT (montant annuel)

Tranche conditionnelle 1 : 83 662,00 € HT

Tranche conditionnelle 2 : 26 447,00 € HT

Tranche conditionnelle 3 : 1 513,00 € HT

La tranche ferme comporte également une part de travaux « fractionnée » à bons de commande pour la maintenance corrective suite à du vandalisme ou autre évènement d'un montant minimum de 1000 € HT et maximum de 5 000 € HT (période initiale), intégrée dans la tranche ferme.

Le parc immobilier de la ville est amené à évoluer de manière récurrente selon les constructions nouvelles, les acquisitions, les cessions et les démolitions. Dans le cadre de ce marché, des modifications ont été apportées sur les équipements faisant l'objet d'opérations de maintenance. Ces opérations correspondent à la part « non fractionnée » de la tranche ferme (maintenance préventive et corrective).

Les modifications sont les suivantes :

Ascenseur de l'office de tourisme (transféré à la Communauté d'Agglomération Pays basque)

Maintenance préventive : - 580,00 euros HT

Maintenance Corrective avec garantie totale : -140,00 euros HT

Total HT : -720,00 euros HT

Monte-charges Ecole Elémentaire Charles Malégarie (ajoutés dans le cadre de la modernisation de l'école)

Maintenance préventive : +608,00 euros HT

Maintenance Corrective avec garantie totale : +152,00 euros HT

Total HT : +760,00 euros HT

La plus-value annuelle s'élève à 40 € HT. Le montant de la tranche ferme (part non fractionnée) s'établit désormais à 27 538,00 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs l'avenant n° 1 au marché n° 15119 ci-annexé.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne